



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **lundi le 5 novembre 2018, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 40,19 mètres carrés, représentant 57 % de la superficie d'implantation du bâtiment principal au lieu de 50 % maximum, et possédant une largeur de 5,49 mètres, représentant 69 % de la largeur du bâtiment principal faisant face à la rue au lieu de 50 % maximum, tel que stipulé à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 154, rue des Golfeuses, lot 4 521 002, zone P4P-27, district Pierre-Laporte (dossier 2018-30329).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de cette demande de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 18^e jour d'octobre 2018

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques